



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

LES MEES CHAMPS AU SOL

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

SAS SILVERSUN TECHNICS

N° SIRET

84517556100396

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BLANC

Prénom(s)

Frederic

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol. Cette installation d'une puissance de 0,989MWc sera constituée de 1 978 panneaux photovoltaïques, d'une puissance unitaire de 500 wc. Le site retenu pour l'implantation de ce parc photovoltaïque occupe une surface de 1,8 hectare et se situe à une altitude d'environ 800 mètres NGF. Aucune activité n'est mise en place au sein du site d'étude. Le projet se déroulera en 3 phases : - Etude et développement, avec une phase de concertation avec les habitants et les services de l'Etat, demande des autorisations pour le projet ; - Réalisation des travaux : préparation du chantier, préparation du raccordement électrique, pose des structures photovoltaïques, raccordement au réseau électrique et mise en service du parc ; - Gestion et maintenance du parc, durant toute la durée d'exploitation. Aucun bâtiment n'est présent sur le site.

4.2 Objectifs du projet

Le développement du parc photovoltaïque a plusieurs objectifs pour la commune de Les Mées : - La production d'énergies renouvelables, afin de participer à la transition énergétique ; - Le développement économique du territoire, dans une démarche durable ; - Développer l'emploi, nécessaire pour la construction et la maintenance de ce parc ; - Augmenter les retombées économiques locales sous forme de taxes perçues grâce à l'exploitation du parc photovoltaïque. Le développement du parc photovoltaïque a plusieurs objectifs pour SILVERSUN : - Augmenter les revenus de l'entreprise ; - S'implanter dans un secteur déjà exploité pour sa production d'énergie solaire renouvelable.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés de la manière suivante : - Préparation du chantier et mise en place de la base de vie comportant (bureaux, vestiaires, refectoire, remises, zone de déchets) dont l'accès sera réservé aux seules personnes habilitées ; - Installations des onduleurs-transformateurs et du poste de livraison - Cablage et raccordement du réseau électrique interne ; - Réalisation des fondations - Pose des structures - Montage des modules - Remise en état du site après chantier

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

MAINTENANCE PREVENTIVE : jusqu'à la fin de la phase d'exploitation Tous les travaux nécessaires pour assurer la bonne exploitation des centrales, en réalisant les tâches de contrôle périodique et la supervision au travers d'un système de monitoring dédié. La maintenance préventive prend en compte les actions suivantes : contrôle visuel de l'ensemble des équipements (panneaux, câbles, équipements électriques, accès au parc), nettoyage des panneaux PV, inspection des équipements électriques par thermographie (recherche de points chauds), tests des équipements électriques. **MAINTENANCE CURATIVE** : Le remplacement du matériel defectueux s'effectue au travers du stock de pièces détachées disponibles. Cette approche nécessite un accès quotidien à la centrale pour permettre la réalisation des travaux de réparation et/ou de remplacement des équipements. Actions de maintenance curative : - Supervision 7j/7 : surveillance continue des sites à distance depuis une plateforme de monitoring dédiée - Gestion des alarmes : diagnostic à distance des dysfonctionnements détectés - Coordonner l'intervention sur site : lancement et planification des interventions curatives sur site - Interventions à la demande : réalisation de travaux spécifiques selon les besoins identifiés - Remplacement de composants électriques : fusibles, onduleurs, modules photovoltaïques, câbles - Interventions de sécurité : mise en œuvre de l'isolement électrique des installations

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis au dépôt d'une déclaration préalable.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance installée du parc PV	(989, kWc)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le site d'étude est couvert par le Plan Local d'Urbanisme de Les Mees. Il est classé en zone 1A c'est-à-dire une zone agricole ou la production et l'exploitation de parcs photovoltaïques est

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le projet est localise au sein d'une ZNIEFF de type II (id : 930020518) nommee "Les Penitents".
En zone de montagne ?	☐	☒	Le projet est localise a environ 800 m d'altitude. Le site d'etude n'est pas concerne par la loi montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucun arrete de protection de biotope (APB) n'est present au sein du site d'etude, ni a proximite. l'APB le plus proche est localise a 11,7 km du site d'etude, il s'agit de la "Riviere Asse" (id : FR3800168).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le projet est localise a environ 88 km du littoral. La commune n'est pas concernee par la loi littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Aucun de ces zonages n'est present sur le site d'etude. Le zonage le plus proche est la reserve naturelle nationale de la "Region de Digne" (id : RNN73) localise a environ 18 km.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	La commune des Mees est concernée par un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Ce document est actuellement en cours de révision. Les routes départementales RD4 et RD4a présentes sur la commune des Mees sont concernées par le PPBE, cependant ces routes ne sont pas présentes à proximité du site d'étude.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site d'étude n'est concerné par aucun de ces zonages. Le zonage le plus proche du projet est un monument historique inscrit nommé "Hotel de Crose" localisé à 3,8 km (projet hors périmètre de protection).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide bibliographique n'est recensée au sein du site d'étude, ni à proximité. Cependant la note écologique précise la chose suivante : "l'intégralité du site d'étude est classée comme un habitat "pro-parte" au titre de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides. Des sondages pédologiques sont donc nécessaires à la bonne
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune n'est pas concernée par un PPRT, elle est cependant concernée par un PPRN prévisibles. Ce plan ne recouvre pas le site d'étude, le zonage le plus proche est localisé à 2,8 km.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRNP a été approuvé le 8 mars 2004.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun site et sol pollué n'est présent au sein du site d'étude, ni à proximité. Les sites les plus proches sont localisés à environ 6 km (id : SSP000799701 ; SSP000878401 ; SSP001119101 ; SSP001119201).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le site d'étude ne se situe pas dans une zone de répartition des eaux. La zone la plus proche est localisée à 10,5 km et se nomme "Affluents moyenne Durance aval DU-13-18: Lauzon".
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site d'étude ne comprend aucun captage et n'est pas présent au sein d'un périmètre de protection de captage. Le captage le plus proche est localisé à 1 km et concerne une adduction collective privée. Aucun périmètre de protection ne lui est associé.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site d'étude n'est pas inclus dans un site inscrit. Le site inscrit le plus proche est localisé à 8,3 km, il s'agit du "Plateau de Ganagobie et abords".

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 n'est present au sein du site d'etude. Le plus proche est localise a 4 km, il s'agit d'une Zone de Protection Speciale nomme "La Durance" (id : FR9312003).
D'un site classé ?	☐	☒	Le site d'etude n'est pas inclus au sein d'un site classe. Le site classe le plus proche est localise a 3 km, il s'agit du "Penitents des Mees".

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	La mise en place du parc photovoltaïque ne nécessite pas de prélèvement d'eau, ainsi le projet n'impacte pas l'équilibre et la gestion des ressources en eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne nécessite pas de drainage et n'engendrera pas de modification quantitative de la masse d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet sera dimensionné afin de ne pas être excédentaire en matériaux. Le sol ne sera pas remanié.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet sera dimensionné afin de ne pas être déficitaire en matériaux. Le sol ne sera pas remanié.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne necessite pas d'apport d'eau supplementaire par rapport aux ressources disponibles. Les équipements ne necessite pas d'alimentation en eau potable et assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	La note ecologique est disponible en annexe et precise notamment : La quasi-totalite du site d'etude possede des enjeux ecologiques averes tres fort. Le projet presente un risque de : destruction/alteration d'habitats de la Pie-Grieche meridionale et d'autres especes patrimoniales (oiseaux, reptiles, insectes), destruction/alteration de la totalite de l'habitat Pelouses a
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les especes suivantes ont ete inventoriees sur le site et font partie de la directive oiseaux : Annexe I : Alouette lulu, Circaete Jean-le-Blanc Annexe II : Tourterelle des bois L'espece suivante a ete inventoriees sur le site et fait partie de la directive habitat : Annexe II et IV : Petit Rhinolophe
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le site d'etude ne constitue pas un espace forestier ou maritime. Au regard du PLU, le site d'etude est considere comme une zone agricole. Aucune activite agricole n'est cependant presente sur le site. Le site d'etude n'est pas concerne par le Registre Parcellaire Graphique depuis 10 ans minimum. Ainsi, le projet engendre la consommation d'environ 1,8 hectare d'espace agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site d'etude n'est pas localise au sein d'un PPRT. Deux sites ICPE (non Seveso) presents au meme endroit sont localises a 3,1 km du site d'etude. Aucune canalisation de transport de matiere dangereuse n'est localise au sein du site d'etude, la canalisation la plus proche transporte des produits chimiques et est localisee a 5 km.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site n'est pas localise au sein d'un PPRN. Le projet presente : - une exposition forte aux retrait et gonflement des argiles ; - un risque modere au radon ; - un risque sismique moyen.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet peut potentiellement provoquer un risque sanitaire dans le cadre d'une pollution accidentelle lors de la phase travaux.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase chantier, l'apport de matériaux de construction et l'acheminement des engins de chantier engendrera un trafic routier supplémentaire mais temporaire. Après l'aménagement du site, le trafic sera ponctuel et faible, lié aux différents intervenants sur le site (maintenance).
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La phase chantier sera source de bruit. Ce bruit sera localisé et réduit dans le temps. Le chantier aura lieu durant les jours ouvrés et en journée. Aucune habitation n'est présente à proximité du projet.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le projet est éloigné des zones urbaines. Les nuisances sonores sont ponctuelles et liées aux activités agricoles et forestières adjacentes.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas d'odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Aucune installation/activité alentour n'est source d'odeur. Les seules nuisances olfactives potentielles sont liées à l'activité agricole environnante.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	La battage ou le vissage des pieux dans le sol pourra engendrer des vibrations de manière locale, sur une durée limitée dans le temps.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Aucune installation/activité alentour n'est source de vibration.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	En phase travaux, des éclairages peuvent être installés afin de permettre la bonne conduite des travaux. Aucun travail de nuit ne sera effectué. Aucun éclairage n'est prévu en phase d'exploitation.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet est éloigné des zones urbaines. Aucun éclairage n'est présent à proximité.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le seul rejet dans l'air prévisible est induit par l'utilisation des engins de chantier thermique sur site et des camions pour le transport des matériaux.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas d'effluent.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets produits lors de la phase de chantier sont ceux issus des emballages des panneaux photovoltaïques/onduleurs. Ces déchets classés dans la catégorie "non dangereux" seront rassemblés sur site (bennes) et dirigés vers des filières de traitement adaptées. Les tourets et palettes sont consignés et seront donc renvoyés aux fournisseurs. Les autres déchets
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Aucun site patrimonial (monument historique, site classé, site inscrit, site UNESCO, etc) n'est présent au sein du site d'étude et à proximité. Le projet souhaite s'implanter dans un secteur déjà fortement exploité pour son gisement solaire.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Aucun usage anthropique n'est actuellement présent au sein du site d'étude. Le site est un milieu ouvert et semi-ouvert se refermant progressivement (formation de fourrés).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sur la commune des Mees, plusieurs autres projets photovoltaïques sont déjà présents en particulier à proximité immédiate du site d'étude. L'ensemble de ces projets présents les uns à côté des autres forme un ensemble d'une surface de plus de 230 hectares. Les incidences du projet identifiées sont susceptibles d'être cumulées avec ces projets, en particulier en phase d'exploitation. Parmi les plus grands parcs photovoltaïques présents à proximité, il y a : "La Mouisse", "Les plaines de haute montagne-La Mouisse-Grayette" et "La Haute-Montagne". Aucun projet dont la MRAe a rendu un avis conforme n'est présent dans un rayon de 5 km autour du site d'étude (consultation du site internet de la MRAe effectuée en septembre 2025).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La frontiere la plus proche est a environ 80 km de l'Italie.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le note ecologique precise les mesures suivantes : - Evitement, dans la mesure du possible, des habitats patrimoniaux de type pelouses a Brome erige ; - Evitement general des zones a enjeu qui accueillent les especes de faune ayant la plus forte patrimonialite ; - Evitement des arbres gites (vigilance vis-a-vis des OLD) et du batiment abritant le Petit rhinolophe ; - Respect du calendrier ecologique pour la realisation des travaux d'ouverture de chantier ; - Le trace de raccordement devra emprunter en priorite les voiries existantes ; - Conduite de chantier propre et gestion des eaux de ruissellement ; - Controle de la non-propagation des especes exotiques envahissantes en phase chantier ; - Eviter les incidences nocturnes ; - Les modalites de gestion du parc en exploitation liees a l'entretien de la vegetation du parc seront definies en concertation avec un ecologue

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom BLANC

Prénom Frederic

Qualité du signataire President Silversun

À Lambesc

Fait le 22-10-2025 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)